

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 920

AMENDEMENT

présenté par

M. Aurélien Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	10 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	10 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI abonde de 10 millions d'euros l'action 05 "coopération multilatérale" du programme 209 "Solidarité à l'égard des pays en développement", dans l'objectif de sécuriser les financements de l'agence universitaire de la francophonie (AUF).

Alors qu'à plusieurs reprises, la contribution française à l'agence universitaire de la francophonie a menacé d'être fortement réduite au cours de l'année dernière (allant jusqu'à une réduction de 75% de la contribution), il devient impératif de sécuriser et pérenniser le financement de cette agence essentielle dans l'écosystème francophone mondial.

La francophonie ne peut se réduire à sa dimension gouvernementale (incarnée par les sommets de l'OIF) où économique comme en témoigne l'organisation du sommet FrancoTech en marge du XIXème sommet de la francophonie. La francophonie doit être un espace d'échange de personnes et d'idées, et à ce titre, la recherche et la coopération académique doivent occuper une place centrale. C'est le rôle remarquablement rempli par l'AUF. Plutôt que de laisser cette agence dans une incertitude budgétaire, et alors que la France est l'un de ses principaux contributeurs, le maintien et la pérennisation de la contribution française à l'AUF doit lui permettre d'envisager des projets ambitieux, comme la mise en place d'un programme "Erasmus francophone".

Afin de ne pas contribuer à la baisse généralisée des financements de la mission APD, nous appelons le gouvernement à lever le gage. Ainsi, contraint par les règles de l'article 40, cet amendement abonde de 10 millions d'euros, en AE et CP, l'action 05 "coopération multilatérale" du programme 209 "Solidarité à l'égard des pays en développement", en réduisant de 10 millions d'euros, en AE et CP, l'action 02 "Aide économique et financière bilatérale" du programme 110 "Aide économique et financière au développement".